



Président : Lucien GRIFFOND

Tél. : 06.08.53.48.78 – 03.84.51.33.80

Courriel : unionrandonneeverte@orange.fr

Site Internet : <http://www.union-randonnee-verte.fr>

Association loi 1901 n° 09777 – JO du 29/12/1983

N° RNA : W253000232 (anc. Réf. 0253003114)

Adhérente FFRP n° 05766

N° SIRET : 490 946 720 00037 – APE : 9312Z

Siège social : Mairie – 2 rue de la Gare - 25560 Frasne

Pour nous écrire : 4 rue des Gentianes – le Nod
39250 Mignovillard

Procès Verbal de la réunion du Conseil d'Administration Du 21 mai 2019 à Valdahon - PV 2019/3

Présents : Roger BELPERIN, Maurice GRESSET, Robert GRILLON, Jean-Marie CHARBONNIER, Pierre DORNIER

Excusés : Lucien GRIFFOND, Annie BENIER-ROLLET, Marc VIGNERON

5 présents et 1 pouvoir : le quorum étant atteint, le CA peut valablement délibérer.

Pouvoir reçu : Marc Vigneron pour Pierre Dornier

L'administrateur excusé n'a fait part d'aucune observation particulière quant à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Secrétaire de séance : Sylviane Ecochard - La séance est ouverte à 14h 30

Préambule : en l'absence du Président Lucien Griffond, les membres présents acceptent que Pierre DORNIER anime ce conseil en sa qualité de Vice-président.

Selon l'ordre du jour reçu :

1 – Approbation des PV du 15 janvier 2019 : *approuvés à l'unanimité*

2 – Approbation du projet de PV de l'assemblée générale du 9 février 2019 : *approuvé à l'unanimité*

3 – PV du 9 février 2019 : revoir la rédaction de celui-ci en raison du rejet administratif lors de la déclaration des changements intervenus dans la composition du CA.

4 – Présentation des comptes : compte de résultat au 30 avril 2019 (annexé au présent PV ainsi que le Grand Livre)

- *soldes en banque* : compte courant = 494,43 € - caisse = 1,30 € - livret associatif = 12 037,63 €

- *bilan financier de l'assemblée générale* :

- dépenses pour 1 710,91 € (budgété 1 700 €) - produits pour 792,95 €

- *achats de matériel de balisage* : budgété 4 500 € - réalisé au 30 avril = 4 388,64 €

- peinture : 768,96 – plaquettes et adhésifs : 3 486,84 € - divers : 132,84 €

Une proposition est soumise aux membres présents : la Randonnée Hérimoncourtoise utilise des lames aluminium pour indiquer les directions et, pour éviter le gaspillage, 95 lames ont été rénovées par un professionnel pour un coût global TTC de 684 €, soit 7,20 € la lame.

Sachant qu'une flèche directionnelle URV coûte 4,50 €, est-ce que l'URV peut rembourser 4,50 € x 95, soit 427,50 € à l'association ?

- 5 voix pour le remboursement de 95 lames à 4,50 €, au vu du nombre de kilomètres entretenu par l'association,

- 1 voix pour le remboursement de 50 lames à 4,50 €

Aussi, un remboursement de 427,50 € sera-t-il adressé à l'association la Randonnée Hérimoncourtoise.

A noter : l'URV a reçu par erreur le versement d'une subvention de 5 000 € de la part de la CC Loue Lison qu'il a fallu rembourser. C'est pourquoi, cette somme est inscrite aussi bien en produits qu'en dépenses.

Le montant théorique de la subvention du Département sera de 52 364 € (51 965 € inscrit au budget prévisionnel).

Le produit des cotisations s'élève à 3 110 € (3 300 € budgété) : 3 associations n'ont pas renouvelé ainsi que des communes. Et notamment le Club de marche de Mathay qui n'a pas donné d'explication, alors que le balisage et la signalétique directionnelle avaient été refaits avec les anciens présidents. Une demande d'adhésion a été envoyée au Président de PMA (Pays de Montbéliard Agglomération).

5 – Informations sur le réseau des itinéraires

Des réunions de secteur ont eu lieu ce printemps :

- C.C. du Doubs Baumois - C.C. Loue Lison - C.C. des Portes du Haut-Doubs et une réunion de travail entre l'URV et certains services de Pays de Montbéliard Agglomération.

Les comptes rendus de ces réunions sont en annexe du présent PV.

Un tour de table des membres du CA présents vient compléter ces comptes rendus :

- C.C. des 2 Vallées Vertes : dans le cadre des animations d'été, l'association des Randonneurs en Pays L'Islois a été sollicitée et va encadrer les jeunes pour effectuer du balisage (sous couvert de la responsabilité des animateurs Francas). Quant aux travaux forestiers en cours, les coupes blanches et les chemins défoncés ne permettent plus le cheminement sur certaines portions d'itinéraires. Pierre Dornier en a informé la CC2VV, les communes concernées et l'URV.

- C.C. du Pays de Sancey-Belleherbe : une réunion entre le club et les salariés a permis de préciser qui entretenait quoi. Des fiches descriptives des itinéraires sont en cours d'élaboration.

- Modification d'un circuit commercialisé par le CDT : « le circuit des sources » sur la CC Loue Lison. En effet, en raison de problèmes d'hébergement, il est nécessaire de modifier ce circuit. Recherche cadastrale et demande d'autorisations sont en cours.

- Val de Consolation : des animations sont prévues dès cet été et seront publiées sur le site de l'URV dès réception des informations les concernant.

- **Validation d'un nouveau circuit** : il s'agit d'un des circuits créés par l'association « le club des marcheurs de Grand-Charmont », le circuit 6 de Fort Lachaux (8 km). Après présentation, Robert Grillon, responsable sentiers, se met en retrait et ne prend pas part au vote : *le CA valide ce circuit* et tous les éléments seront envoyés au Département pour avis, comme stipulé dans la convention de partenariat.

6 – Questions et informations diverses

- Réserve Naturelle Nationale du Ravin de Valbois : un comité de gestion aura lieu le 28 mai mais le Président Lucien Griffond ne pourra pas y participer. Aucun membre du CA présent n'étant disponible, l'URV sera excusée.

- Prochain conseil d'administration : le jeudi 19 septembre à 9 h 30 à Mignovillard.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Pierrerr Dornier, Vice-président lève la séance à 17 h 30.

Le Vice-Président
Pierre DORNIER

la secrétaire de séance
Sylviane ECOCHARD

